

Rapport Annuel

2021



MFA Mutuelle
Fraternelle
d'Assurances

Conseil d'administration

- Vincent BOYER
Président
- Karim ASNOUN
Vice-Président
- Talal AL RIFAI
Administrateur
- Frédéric BEAUMONT
Administrateur
- Karim SAÏD LALOUANI
Administrateur
- Bernard DECLEIN
Administrateur
- Dominique FOURES
Administrateur
- Edouard VALENTIN
Administrateur
- Laurent BOUR
Administrateur salarié
- Virginie BOUQUERELLE
Administrateur salarié

Secrétaire du Conseil

- Gérard BOUSQUET

Direction

- Vincent BOYER
Directeur Général
- Gilbert PERUTO
Directeur Général Délégué

Commissaires aux comptes

- Société EXPONENS Audit
Représentée par
Nathalie LUTZ Titulaire
- Société C.T.F
Compagnie de techniques financières
Suppléant

Comité d'audit

- Karim ASNOUN
- Talal AL RIFAI
- Philibert GABELA
- Frédéric BEAUMONT

Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour

- 1 - Rapport de gestion du Conseil d'administration
- 2 - Rapports du Commissaire aux comptes
- 3 - Examen et approbation des comptes 2021
- 4 - Vote des résolutions

Le mot du Président



L'exercice 2021 s'illustre par l'innovation, une reprise d'activité soutenue et des solidarités renouvelées.

Aux familles éprouvées ainsi qu'aux proches des victimes, toute ma sympathie et mes pensées les plus fraternelles.

À l'heure où ce rapport est publié, l'année 2021 est déjà loin dans nos esprits comme si nous souhaitions tous tourner la page de la crise de ces deux dernières années. Mais il convient toujours de regarder les événements de l'année et leurs conséquences pour s'interroger sur notre avenir, citons en deux :

- La pandémie de Covid-19 entre les campagnes de vaccination, les confinements et l'instauration du passe sanitaire, la découverte du variant Omicron avec pour conséquence le cruel constat de la détresse du service public en général et de la santé en particuliers. Un sentiment de sacrifice dans la gestion de crise où le poids de l'Etat s'est fait sentir par son coté réglementaire le plus souvent laissant à chacun la charge et le risque de régler les nombreux problèmes rencontrés. Enfin un "vivre ensemble" qui se décompose dont on peut regretter qu'il ne constitue plus un des fondements de notre société.
- Les scénarios du sixième rapport du GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat) augurant que l'objectif fixé par l'accord de Paris en 2015 de "limiter le réchauffement climatique à moins de 1,5 degré par rapport à l'ère préindustrielle" serait hors de portée. Le changement climatique affecte toutes les régions du monde aux prises avec une augmentation de la fréquence des événements climatiques d'intensité, l'élévation du niveau de la mer et l'acidification des océans. Que cela frappe les vallées Françaises des Alpes Maritimes et l'Italie voisine, lors de la tempête Alex en 2020, ou l'Allemagne et la Belgique par des inondations en Juillet 2021, nous constatons que les phénomènes se multiplient, s'intensifient, sont violents et guère prédictibles.

Enfin bien que récent comment ne pas évoquer, le retour d'un état de guerre sur le continent européen, depuis le 24 février 2022, entre deux Etats aux portes de l'Union européenne qui marquera sans nul doute notre Histoire.

Naturellement, à vos côtés, votre Mutuelle vous accompagne dans ces épreuves. Face à la pandémie qui perdure, des dispositifs de soutien ont été mis en œuvre et se poursuivent afin de vous protéger dans le cadre de nos contrats d'assurance. La défense de votre pouvoir d'achat avec le gel des tarifs en 2021 nous anime. La recherche d'une tarification équilibrée demeure au centre de nos préoccupations pour garantir la pérennité des fonds mis en commun pour votre assurance. Tous les services de votre Mutuelle ont été déployés dans le respect des contraintes sanitaires édictées par les Autorités

avec toutes les qualités d'accueil des personnels toujours aussi dévoués dans les réponses à apporter à vos attentes et restant fidèlement à votre écoute.

Des innovations viennent renforcer vos garanties. À votre service de nouveaux produits sont délivrés : citons, en 2021, le lancement de la MAV - Multirisque Accidents de la Vie - et une offre complètement neuve, dans le cadre du passeport européen de nos activités réglementées, avec l'ouverture au 1^{er} janvier 2022, aux taxis belges pour les garanties en responsabilité civile automobile avec sa protection juridique spécifique associée. Saluons des innovations pour tous en France et pour une nouvelle diversification de notre cœur de métier en Belgique avec la volonté authentique de partager à la fois nos expertises et tous nos savoir-faire. Votre Mutuelle est largement reconnue comme une valeur refuge par la profession et ses mérites dépassent maintenant nos frontières.

Fort d'un socle éprouvé, de ses valeurs mutualistes de solidarité et d'entraide, dans l'indépendance et la préservation des intérêts de chacune de ces composantes, les orientations fixées par votre Mutuelle ont permis d'observer de fortes capacités de résilience au fil de ces dernières années.

Tout en recommandant de vous reporter, sur votre site mfa.fr, au dernier Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière de la Mutuelle publié, les garanties délivrées de votre Mutuelle s'inscrivent dans un modèle robuste. La solvabilité de la Mutuelle à fin 2021 conduit à observer les ratios suivants :

- Une exigence en fonds propres ou SCR à 179%,
- Et un capital minimal requis ou MCR à 518%.

Cependant, il nous faut rester sur nos gardes face au regain de l'inflation qui rogne le pouvoir d'achat des ménages et leur épargne ainsi qu'aux revirements certains dans la politique monétaire "accommodante" de la Banque centrale européenne observant, au moment où je vous écris, une remontée importante des taux d'intérêt.

Nous devons en toutes circonstances savoir nous adapter avec notre agilité reconnue et nos anticipations d'ores et déjà entreprises. C'est par l'innovation bel et bien démontrée cette année que nous créons ensemble chaque jour les ferments propices à la pérennité des protections attendues pour la satisfaction de tous dans l'efficacité de notre modèle de développement mutualiste.

Fraternellement à Tous,



Vincent BOYER
Président-Directeur Général

Rapport du Conseil d'administration

Mesdames, Messieurs les Délégués,

Comme chaque année à la même époque, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale afin de présenter et de soumettre à votre approbation les résultats comptables enregistrés par notre Mutuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, et ce conformément aux dispositions de la loi et à l'article 13 de ses Statuts.

Nous allons évoquer les grandes tendances de l'exercice écoulé afin de mieux éclairer l'évolution des résultats..

LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Après avoir été marqué par une récession sans précédent depuis 70 ans en 2020 (Baisse du produit intérieur brut de - 8%) issue de la pandémie, la croissance française ressort à +7% en 2021. Durant cette période, le marché de l'assurance hautement concurrentiel a accompagné la collectivité en réalisant son développement des cotisations en assurance dommage avec une hausse globale de l'ordre de 4% en Automobile et 3% en Habitation. Notre Mutuelle s'est distinguée dans l'accompagnement de ses sociétaires en poursuivant sur sa lancée une réelle volonté d'entraide et a spécialement décidé un gel général des tarifs pour 2021. Après deux années d'exposition à des virus dans le monde, le continent européen est, en 2022, aussi le théâtre d'un état de guerre entre deux Etats. Ces événements sans précédent affectent durablement les relations économiques et sociales. Les incertitudes ont pesé et pèsent sur nos comportements avec le retour de l'inflation supérieure au scénario central de la Banque centrale européenne sans que les taux d'intérêts n'y soient corrélés. Ainsi, l'Etat emprunte à moindre frais, les prix augmentent et l'ensemble est notablement supporté par les épargnants et les sociétés gérants des fonds communs comme votre Mutuelle.

Depuis le 16 mars 2020, notre Mutuelle a déclenché son Plan de Continuité d'Activité en observant les mesures sanitaires d'ordre public avec des personnels, en 2021, par intermittence en télétravail dans une volonté de maintenir un haut niveau de qualité de service à destination des sociétaires et des assurés.

La diversification recherchée, tant des risques d'actif que de passif, a permis de constater une robustesse certaine de notre modèle économique.

L'ensemble des cotisations avec un volet Automobiles marqué par une importante rétractation en 2020 liée à la pandémie, un gel des tarifs en 2021 avec un effet bonus-malus favorable aux sociétaires et assurés, a été stabilisé en 2021 relevant des primes acquises à plus de 74 M€ d'un exercice à l'autre.

Les fonds propres issus des comptes sociaux de la Mutuelle enregistrent un résultat de l'exercice 2021 de - 960 k€ et ressortent à 47,2 Millions d'euros.

La charge des sinistres, nette de réassurance, augmentent de 6% dans un contexte où le nombre de sinistres déclarés en 2021 est supérieur de près de 9% à celui de 2020. L'ensemble des principaux ratios techniques 2021 "sinistres à cotisations entre 2020 et 2021 est haussier.

En Habitation, ce ratio ressort à 64% contre 55 % en 2020. Ce ratio passe de 82% à 86% en Automobiles Professionnels et de 53% à 67% en Automobile Particuliers, ce qui, pour ces deux catégories confondues, l'amène à 76% contre 67% à la fin de l'exercice précédent. Globalement, le ratio technique "sinistres à cotisations" ressort à 74%, contre 65% en 2020.

L'exercice 2021 s'illustre par la poursuite de la restauration des opérations en Automobile comprenant une reprise de la provision prudentielle pour risques en cours pour 680 k€ en ramenant cette dernière à 1,5 M€ en responsabilité civile automobile et à 12 k€ en catastrophes naturelles.

Il est aussi observé que le résultat des cessions en réassurance est en faveur des réassureurs pour 6,2 M€ contre un résultat en faveur de la Mutuelle pour 2,9 M€ en 2020.

En fin d'exercice, nous dénombrons 170 490 contrats (contre 170 984 en 2020) se répartissant comme suit :

- 92 075 contrats Auto Particuliers (contre 95 432 en 2020),
- 23 468 contrats Auto Professionnels du Transport de Personnes (contre 20 497 en 2020),
- 54 947 contrats hors Automobile (contre 55 055 en 2020).

Ces chiffres reflètent, d'une part, la capacité du réseau à poursuivre des concrétisations en affaires nouvelles dans un contexte contenu des résiliations et, d'autre part, des flux apportés par les partenaires et les intermédiaires quelque peu malmenés par une cyber attaque au cours de l'été dernier. Il en ressort globalement un tassement de -0,8% des années risques couvertes.

Les cotisations acquises s'élèvent quant à elles, en brut de cessions et avant acceptations, à un montant de 74 M€ (contre 74 M€ en 2020).

Le rapport "frais de gestion sur cotisations" passe de 22,47% à 21,33%. Le montant de ces frais de gestion passe de 16,6 M€ à 15,8 M€.

Les produits des placements s'élèvent à 2,7 M€ contre 2,9M€ en 2020, étant précisé que l'exercice 2021 n'a pas permis d'arbitrages sur les placements immobiliers à la vente.

Au final, l'exercice 2021 se traduit par :

- Un résultat technique de - 1 772 k€ contre +3 190 k€ en 2020,
- Un résultat avant impôt de - 1 003 k€ contre +3 731 k€ en 2020,
- Un résultat après impôt de - 960 k€ contre +3 410 k€ en 2020.

En juillet 2017, la société par actions simplifiée dénommée FRATERNELLE EXPERTISE AUTOMOBILE, au capital de 2000€, détenue à 99,80% par notre Mutuelle, manifeste en 2021 un équilibre technique positif des opérations pour +3 k€ maintenant ces fonds propres à 5 k€.

LES ACTIVITÉS ET LES RÉALISATIONS DURANT L'EXERCICE 2021

Le positionnement commercial observé ces dernières années s'est poursuivi en 2021 en lien avec la diversification de nos canaux de distribution engagée ces dernières années dans une volonté réaffirmée d'accompagnement personnalisée de la population couverte par les garanties délivrées.

En agrégant les cotisations acquises relativement stables à 74,8 M€ et les autres produits techniques en hausse à 5,9 M€, l'ensemble des produits techniques de la Mutuelle passe de 79,3 M€ à 80,7 M€, soit + 1,7 %. Le taux de progression du chiffre d'affaires Dommages des organismes d'assurances non vie en France est supérieur pour les véhicules de premières catégories en passant de + 1,6% à + 3%.

Notre réseau salarié établit le nombre d'affaires nouvelles de l'exercice à 14 527 contrats contre 13 356, en 2019, et 12 246, en 2020, soit une progression de + 15%. Celles-ci restent tout particulièrement centrées sur le portefeuille des professionnels de la route, manifestant une hausse par rapport à l'exercice précédent de + 23%. S'agissant des contrats Auto des particuliers, les contributions, à la fois du réseau salarié et des partenaires et intermédiaires, sont en baisse de - 5%. Les contrats Habitation sont stabilisés en nombre.

Le volet indemnisation, dans un environnement industrialisé conforté par une décentralisation des services et appuyé, notamment, par les outils de gestion électronique de documents, permet de constater que la fréquence générale est nettement soutenue en passant de 163 à 178 pour mille tout en restant moindre que celle de 2019 pointée à 215 pour mille. Le nombre de sinistres est passé d'un exercice à l'autre de 27 510 dossiers à 29 868, soit une hausse de +9,5%, en demeurant à un moindre niveau qu'en 2019 ayant dénombré 37 178 dossiers.

SOLVABILITÉ RÉGLEMENTAIRE

Notre Mutuelle s'est adaptée aux règles de solvabilité et de maîtrise des risques issues notamment de la Directive européenne n°2009-138 entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

À fin décembre 2021, des rapports spécifiques (SFCR rapport de solvabilité et situation financière au public, RSR rapport de solvabilité au superviseur, RFA rapport de la fonction actuarielle, Rapport sur le Contrôle Interne, Rapport LCB-FT sur la Lutte contre le blanchiment de capitaux et le Financement du terrorisme) ont été établis à destination du public et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

La mise en conformité Solvabilité 2 s'est poursuivie avec efficacité sur d'autres sujets dont il convient de relater quelques faits saillants :

- Une mise à jour des politiques écrites a été menée concernant la gestion des placements,
- Le rapport ORSA 2021 sur 2020 a permis de conclure à une bonne tenue de nos indicateurs en situation de chocs économiques en cas d'attrition commerciale et de baisse en valeurs des actifs obligataires alternativement ou cumulativement.

Les travaux engagés, ces dernières années, permettent de réaffirmer toute notre confiance dans la bonne prise en mains de ces exigences par l'ensemble de nos équipes.

ÉVÈNEMENTS POST-CLOTURE

Aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière ou technique de la Mutuelle entre la fin de l'exercice et l'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration.

Les mesures gouvernementales de lutte contre la pandémie prises à compter de mars 2020 modifient continûment le fonctionnement de notre organisation, laquelle a mis en place des dispositifs de maîtrise des opérations et d'accompagnement des personnes. Sortant d'une période de programmes vaccinaux, observant des populations fragilisées économiquement face à de nouvelles incertitudes géopolitiques, il conviendra de rester vigilant sur les risques d'actifs et de passifs principalement les placements venant en couverture des engagements envers les personnes à indemniser

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

La Mutuelle a pour objectif de consolider son modèle économique, de renforcer la qualité de service, de compléter son offre et de diversifier ses modes de distribution. Le lancement de nouveaux produits comme la couverture des accidents de la vie dès décembre 2021 et l'ouverture au marché des taxis en Belgique au 1er janvier 2022 en constitue désormais les axes majeurs d'un nouvel essor. Notre Mutuelle veillera avec constance à préserver les équilibres techniques tout en améliorant les perspectives de croissance.

DÉLAIS DE PAIEMENT

En application de la circulaire de la Fédération Française des Assurances, les informations relatées dans le tableau ci-dessous excluent les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance :

(en milliers d'euros et TTC)	Article D.441 I.L-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : Facture émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 j (indicatif)	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)	0 j (indicatif)	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)
(A) Tranches de paiement												
Nombre de factures concernées	171			×		0					×	
Montant total des factures concernées	304											
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	1%										×	
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice				×								
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	Néant						Néant					
Montant total des factures exclues	Néant						Néant					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuel : (préciser) - Délais légaux : 30 jours date de facture						- Délais contractuel : 30 jours fin de mois - Délais légaux : (préciser)					

La Mutuelle effectue le règlement des factures de ses fournisseurs dans les délais fixés par la loi et dans un maximum de 30 jours fin de mois. Des délais inférieurs peuvent être également accordés en fonction des situations.

Enfin, conformément à l'article R-322-54.1 du Décret N° 2002-942 du 26 juin 2002 relatif à l'administration des sociétés

d'assurances mutuelles et au statut du mandataire mutualiste, il est constaté qu'aucun Administrateur de la M.F.A. ne déroge aux dispositions de la loi sur les nouvelles régulations économiques. Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Administration vous demande d'approuver sa gestion et de lui accorder votre quitus pour l'exercice 2021.

Le Conseil d'administration



Rapport du Commissaire aux comptes

sur les comptes
annuels

Art 322-68 du Code des assurances
& Art L225-235 du Code de
commerce

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ÉVALUATION DES PLACEMENTS FINANCIERS ET DU RÉSULTAT FINANCIER

Risque identifié	Notre approche d'audit
<p>Les placements s'élèvent à 134 020 K€ au 31 décembre 2021, soit 63 % du total de l'actif.</p> <p>Les produits financiers nets s'élèvent à 2 705 K€</p> <p>Les principales zones de risques identifiées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ L'évaluation des placements et l'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable ■ L'évaluation des loyers théoriques ■ L'exhaustivité des produits financiers comptabilisés <p>Nous avons considéré que la correcte évaluation des placements financiers et du résultat financier constituait un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la mutuelle et en particulier sur l'évaluation des actifs.</p>	<p>Nos travaux sur la valorisation des placements et l'évaluation du résultat financier ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Procéder à une appréciation du contrôle interne du cycle placements ■ Valider les prix d'acquisition des titres acquis au cours de l'exercice ■ Valider les quantités de titres détenus au 31 décembre 2021 avec les relevés de portefeuille reçus des banques ■ Comparer la valorisation comptable à la valeur de réalisation au 31 décembre 2021 afin de s'assurer qu'il n'y a pas de moins-value sur titres non amortissables ■ Vérifier l'absence de risque de défaillance de l'émetteur sur certains titres amortissables ■ Vérifier les calculs des intérêts courus et des amortissements de surcote/décote ■ Vérifier que des intérêts courus et perçus sont bien comptabilisés pour la totalité des obligations ■ S'assurer que les titres cédés ont été sortis pour leur prix d'acquisition ■ Valider la concordance des loyers théoriques avec les rapports d'expertise

ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Risque identifié	Notre approche d'audit
<p>Les provisions techniques s'élèvent à 152 140 K€ au 31 décembre 2021, soit 72 % du total du passif. Les provisions nettes de la part des réassureurs représentent 121 407 K€.</p> <p>Les principales zones de risques identifiées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Méthode de provisionnement utilisée ■ Justesse des paramètres retenus et des calculs ■ Fiabilité des bases de calcul ■ Exhaustivité des provisions <p>Nous avons considéré que la correcte évaluation des provisions techniques constituait un point clé de l'audit en raison de son importance significative dans les comptes de la mutuelle et en particulier sur l'évaluation des passifs.</p>	<p>Nos travaux sur la validation des provisions techniques ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Faire valider par nos actuaires : <ul style="list-style-type: none"> - les modalités de calcul des provisions - les paramètres techniques utilisés (taux, ...) - les calculs réalisés - L'exhaustivité des provisions ■ Revoir les dossiers de sinistres (PSAP dossier par dossier) ■ Cadrer les provisions techniques avec la comptabilité.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la MUTUELLE FRATERNELLE D'ASURANCE par l'Assemblée Générale du 11 juin 1998.

Au 31 décembre 2021, nous étions dans la 23^{ème} année de notre mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 19 avril 2022
Le Commissaire aux comptes
EXPONENS Conseil & Expertise
Nathalie LUTZ
Associée



Article R.322-57 IV 1° du Code des assurances

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport les conventions réglementées.

Il nous appartient selon les termes de l'article R.322-57 IV 1° du Code des assurances, de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R.322-57 du code des assurances.

Article R.322-57 IV 2° du Code des assurances

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre mutuelle, nous devons vous présenter, en application de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la mutuelle par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué les modalités de ces contrats d'assurance.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Nous avons, selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission applicables en France, pris connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné communication d'aucun contrat d'assurance entrant dans le champ de l'article R322-57-IV-2° du Code des assurances, souscrit à des conditions préférentielles.

Article R.322-103 du Code des assurances

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre mutuelle et conformément à l'article R. 322-103 du Code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les dépenses exposées pour le compte de votre mutuelle par les administrateurs et dont le remboursement a été obtenu ou demandé par eux.

Au cours de l'exercice 2021, il a été remboursé aux administrateurs à ce titre un montant total de frais de 6 506 euros.

Fait à Paris, le 19 avril 2022
Le Commissaire aux comptes
EXPONENS Conseil & Expertise
Nathalie LUTZ
Associée

Bilan

au 31 décembre 2021 (en milliers d'Euros)

Actif

	Brut	Amortissements et provisions	31/12/2021	31/12/2020
ACTIFS INCORPORELS	300	0	300	300
Placements :				
Terrains et constructions	31 615	16 009	15 606	16 021
Autres placements	118 414	0	118 414	120 634
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0		0	0
TOTAL DES PLACEMENTS	150 029	16 009	134 020	136 655
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	30 732		30 732	37 566
TOTAL DE LA PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	30 732	0	30 732	37 566
Créances :				
Créances nées d'opérations d'assurance directe	30 110		30 110	30 576
Créances nées d'opérations de réassurance	3 625		3 625	1 336
Autres créances :				
Personnel	2		2	7
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	526		526	354
Débiteurs divers	852		852	743
TOTAL DES CRÉANCES	35 115	0	35 115	33 017
Autres actifs				
Actifs corporels d'exploitation	8 523	6 144	2 379	2 357
Comptes courants et caisse	3 235		3 235	3 934
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	11 759	6 144	5 615	6 291
Frais d'acquisition reportés	2 789		2 789	2 930
Autres comptes de régularisation	1 338		1 338	1 603
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	4 127	0	4 127	4 533
TOTAL DE L'ACTIF	232 062	22 153	209 910	218 362

Hors bilan

Engagements reçus	31/12/2021	31/12/2020
Restitutions cautions	0	0
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	34 111	36 038
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	34 111	36 038

au 31 décembre 2021 (en milliers d'Euros)

Passif

	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres :		
Fonds d'établissement	3 045	3 003
Réserves	45 182	41 773
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	-960	3 410
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	47 267	48 185
Provisions techniques brutes :		
Provisions pour cotisations non acquises	29 825	29 823
Provisions pour sinistres	104 271	112 336
Provisions pour égalisation	0	0
Autres provisions techniques	18 043	14 378
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	152 140	156 537
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	84	648
DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES	1 678	2 674
Autres dettes :		
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	2 089	2 658
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	25
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	230	193
Personnel	494	516
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	3 289	3 219
Créanciers divers	1 269	2 022
TOTAL DES AUTRES DETTES	7 371	8 633
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	1 370	1 685
TOTAL DU PASSIF	209 910	218 362

Hors bilan

	31/12/2021	31/12/2020
Engagements reçus		
Cautions reçues	0	0
Engagements de restitution des valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et récessionnaires	34 111	36 038
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	34 111	36 038

Compte de résultat

au 31 décembre 2021 (en milliers d'Euros)

Compte technique

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020	Variation (en montant)	Variation (en %)
Cotisations acquises						
Cotisations	74 849	4 635	70 214	68 350	1 864	3%
Variation des cotisations non acquises et risques en cours	-3	12	-15	2 294	- 2 309	-101%
Total des cotisations acquises et risques en cours	74 846	4 647	70 199	70 644	-445	-1%
Produits des placements alloués	1 936	-	1 936	2 110	-174	-8%
Autres produits techniques	5 874	-	5 874	4 724	1 150	24%
Charges des sinistres						
Prestations et frais payés	65 894	5 219	60 675	53 678	6 997	13%
Variation des provisions sinistres	-8 065	-6 821	-1 244	2 221	-3 465	-156%
TOTAL DES CHARGES DES SINISTRES	57 829	-1 602	59 431	55 899	3 532	6%
CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	3 665	-	3 665	-126	3 792	-
Frais d'acquisition et d'administration						
Frais d'acquisition	7 104	-	7 104	8 406	-1 303	-15%
Frais d'administration	4 388	-	4 388	4 695	-307	-7%
Commissions reçues des réassureurs		50	-50		-50	
TOTAL DES FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	11 492	50	11 442	13 101	-1 660	-13%
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	5 243	-	5 243	5 415	-171	-3%
VARIATION DE LA PROVISION POUR ÉGALISATION						
RÉSULTAT TECHNIQUE	4 427	6 199	-1 772	3 190	-4 962	-156%

au 31 décembre 2021 (en milliers d'Euros)

Compte non technique

	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020	Variation (en montant)	Variation (en %)
RÉSULTAT TECHNIQUE	-1 772	3 190	-4 962	-156%
Produits des placements				
Revenus des placements	3 812	4 254	-442	-10%
Autres produits des placements	44	44	-1	-2%
Profits provenant de la réalisation des placements	903	1 115	-212	-19%
TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS	4 759	5 413	-654	-12%
Charges des placements				
Frais de gestion internes et externes des placements et frais financiers	1 449	1 623	-174	-11%
Autres charges des placements	605	566	39	7%
Pertes provenant de la réalisation des placements		320	-320	-100%
TOTAL DES CHARGES DES PLACEMENTS	2 054	2 509	-455	-18%
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS	1 936	2 110	-174	-8%
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES		-	-	-
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES		-	-	-
Résultat exceptionnel				
Produits exceptionnels	0	0	0	-
Charges exceptionnelles	0	224	-224	-100%
Total du résultat exceptionnel	0	224	-224	-100%
Participation des salariés et Intéressement		30	-30	-100%
Impôt sur les bénéfices	-43	321	-363	-113%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-960	3 410	-4 370	-

Annexe

aux bilan et compte de résultat
au 31 décembre 2021

Informations

sur les choix des méthodes retenues

1 - Principes et modes d'évaluation retenus

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des Assurances et le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2015-11, à défaut ceux appliqués par le Plan Comptable Général.

1.1. - POSTES DU BILAN - ACTIF

1.1.1. Actifs incorporels

Ce poste comprend uniquement le droit au bail de MFA-PARIS RÉPUBLIQUE.

1.1.2. Placements

Remarque préalable :

La gestion des placements financiers fait l'objet d'un mandat avec OFI.

La gestion locative de l'immobilier est effectuée par un cabinet de gérance. Les décisions d'investissement restent exclusivement du ressort de la Mutuelle.

a / Valeurs mobilières amortissables (à taux fixe) article R 343-9

Les titres à revenus fixes sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêt couru.

Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

En outre, conformément à l'article R 343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du principal).

À la fin de 2021, aucune dépréciation n'a été constatée en l'absence de risque de contrepartie.

b / Autres actifs de placement : placements financiers ou immobiliers affectés ou non à la représentation des engagements techniques article R 343-10

Les actions et autres titres à taux variables sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat.

L'évaluation de ces titres est effectuée conformément à l'article R 343-10 du Code des assurances: c'est-à-dire pour les titres cotés : le dernier cours coté au jour de l'inventaire, et pour les titres non cotés : leur valeur d'utilité pour l'entreprise.

À la fin de 2021, aucune provision pour dépréciation à caractère durable n'a été enregistrée.

Au demeurant, le portefeuille ne contient pas de ligne d'actions détenues en direct hormis des participations non cotées.

Les placements immobiliers sont inscrits pour leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat ou pour leur coût de construction éventuellement augmenté des travaux d'amélioration procurant une réelle plus-value.

À la suite de l'entrée en application en 2005 des nouvelles règles comptables largement inspirées des normes internationales (IFRS) le système d'amortissement des immeubles sont réalisés par composants, la MFA a opté pour la méthode de réallocation des valeurs nettes comptables qui n'entraîne pas d'impact sur le montant des capitaux propres. La décomposition et les durées d'amortissement retenues tant pour les immeubles de placement que pour ceux d'exploitation sont les suivantes:

• gros œuvre :	60% sur 60 ans
• façades :	20% sur 30 ans
• équipements techniques :	20% sur 25 ans

La valeur de réalisation des immeubles et des parts des sociétés immobilières non cotées qui figure dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

À la fin 2021, une actualisation des valeurs de l'ensemble du patrimoine a été réalisée, sachant que certaines ont fait l'objet d'une expertise s'agissant de Grenoble, Rennes et Strasbourg.

Aucune provision pour dépréciation des actifs immobiliers n'est actuellement comptabilisée.

Aucune dépréciation à caractère durable n'a été constatée conformément aux prévisions de l'article R 343-10.

Aucune provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques n'a été constituée conformément aux termes de l'article R 343-7 du Code des assurances.

Les parts non libérées de fonds de créance figurent en moins de l'actif pour un montant à fin décembre 2021 de 6 119 k€.

1.1.3 Comptes de tiers "collectifs"

Les comptes "sociétaires" et "réassureurs" sont ventilés à l'actif et au passif en fonction des soldes individuels.

1.1.4 - Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

• Matériel informatique central	4 à 5 ans
• Matériel micro - informatique et périphérique	3 ans
• Matériel de transport	5 ans
• Matériel	6 ans 2/3
• Mobilier	10 ans
• Agencements, installations	10 ans
• Agencements immobiliers	15 ans

Compte tenu des types d'actifs et de l'utilisation de ceux-ci aucune décomposition n'a été opérée contrairement aux actifs immobiliers.

1.1.5. Frais d'acquisition reportés

La fraction des frais reportés a été déterminée en appliquant à ceux - ci le rapport cotisations émises et non acquises sur cotisations émises totales en lien avec l'article 151-1 du règlement de l'ANC 2015-11. Ils varient chaque année en fonction de ces divers éléments et augmentent ou diminuent le montant des frais d'acquisition imputables à l'exercice.

1.2. POSTES DU BILAN - PASSIF

1.2.1. - Fonds d'établissement

Depuis 1998, le fonds d'établissement est augmenté chaque année en franchise d'impôt sur les sociétés du montant des droits d'adhésion des nouveaux sociétaires.

1.2.2. - Provisions techniques

Les provisions sont déterminées brutes de réassurance. La part à la charge des réassureurs est inscrite à l'actif.

Elles sont calculées séparément pour chacune des catégories définies à l'article A 344 - 2 du Code des Assurances.

a / Provision pour cotisations émises et non acquises

La provision pour cotisations émises et non acquises est destinée à constater la fraction des cotisations se rapportant à la période comprise entre le 31 décembre et la date de la prochaine échéance. Elle a été calculée prorata temporis contrat par contrat.

b / Provisions pour sinistres

Ces provisions prévues à l'article R 343-7 du Code des assurances correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais internes et externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés.

L'évaluation des dossiers s'effectue selon deux méthodes selon les risques :

- Dossier par dossier pour les garanties RC corporelle, individuelle conducteur, pour les catastrophes naturelles et pour les dossiers IRD, sachant qu'un lissage des dossiers avec un taux d'atteinte à l'intégrité physique et psychologique inférieur à 5% a été évalué selon une méthode Mack ;
- Selon les coûts moyens pour les autres garanties en AUTO ou bien selon une méthode statistique basée sur la projection des liquidations de charge observée (méthode dite de Chain Ladder).

Il est constitué en complément une provision pour tardifs, c'est-à-dire pour sinistres survenus mais non encore déclarés à la date de clôture de l'exercice.

Il est également déterminé une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les coûts nécessaires au traitement des dossiers en cours à la date d'inventaire. Cette provision dénommée "chargement de gestion" est déterminée séparément pour les dossiers corporels, pour les autres dossiers AUTO et pour les dossiers IRD compte tenu de durées de liquidations différentes.

Les prévisions de recours à encaisser sont calculées séparément et viennent-en déduction de ces provisions.

Le plan de réassurance est basé essentiellement sur des traités en excédents de sinistres dont les priorités pour l'exercice courant sont les suivantes :

• Responsabilité civile :	2 000 K€
• Incendie dommage auto et non auto :	300 K€
• Forces de la nature (hors catastrophes naturelles) :	300 K€
• Risques locatifs :	300 K€

Les traités en quote-part, très minoritaires, concernent principalement les catastrophes naturelles avec un taux de cession de 50% et les accidents de la vie avec un taux de cession de 40%.

Les principaux apériteurs sont : MUNICH RE, R + V, SWISS RE, SIRIUS et MAPFRE.

c / Provision pour égalisation

Elle est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques naturels ou les actes de terrorisme.

La partie de cette provision relative aux risques "attentats" a été dotée en application d'un régime transitoire et déroga-toire en 2001 et 2002 et reprise en 2014. À partir de 2003, elle n'a plus été dotée car aucune cotisation individualisée n'a été tarifée dans les contrats.

En 2021, pour le risque "catastrophes naturelles", aucune provision n'a été constituée.

d / Autres provisions techniques

- Les provisions mathématiques des rentes.

L'arrêté du 20 décembre 1996 a modifié les règles de provisionnement des rentes (utilisation de la table TD 88 / 90 au lieu de la table CR 4,75 %).

Pour 2021, en lien avec la situation des taux drastiquement bas, le taux d'actualisation a été maintenu d'un exercice à l'autre avec un taux de 0% (au plus égal à 60% du TME moyen constaté sur les vingt-quatre dernier mois + 10 points de base).

Pour les sinistres survenus à partir du 1^{er} janvier 2013, la revalorisation à charge a été calculée avec un taux d'inflation de 2%.

Ces provisions ressortent à un montant de 19 012 k€ à l'inventaire, sachant que la prévision de recours est de 861 k€, la revalorisation à recevoir est de 107 k€ et que la part des réassureurs s'élève à 12 129 k€.

- La provision pour risques en cours

Qui a pour but de couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats pour la période qui s'écoule du 31 décembre à la date de la prochaine échéance pour la part qui n'est pas couverte par la provision pour cotisations non acquises.

En 2021, la provision pour risques en cours ressort à 1 517 k€ dont 1 505 k€ pour la branche RC AUTO et 12 K€ pour la branche des catastrophes naturelles le tout donnant lieu à une part des réassureurs pour 360 k€.

1.3. HORS BILAN

Les engagements concernent les dépôts titres constitués par les réassureurs en couverture de leurs engagements.

La MFA commercialise des crédits (Automobiles et Travaux pour l'Habitation) en partenariat avec la SOCRAM Banque dont elle est actionnaire. Dans ce contexte, la MFA apporte une garantie à la bonne réalisation de ces opérations.

Au 31/12/2021, aucun engagement hors bilan n'est à constater compte tenu d'un nombre de défaillance historiquement très limité et confirmant les chiffres des exercices antérieurs.

1.4. COMPTE DE RÉSULTAT

1.4.1. - Produits financiers : règle d'allocation

Les produits des placements nets de charges figurent à l'origine au compte non technique en fin d'exercice, ils sont ventilés en deux parties :

- les produits nets générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques sont transférés au compte technique,
- les produits nets issus des capitaux propres restent au compte non technique.

La détermination de la partie à transférer s'effectue en appliquant aux produits nets la formule suivante :

$$\text{Provisions techniques nettes de réassurance} \\ + \\ \text{Capitaux propres initiaux}$$

Le pourcentage d'allocation au compte technique s'établit à 72% à fin 2021.

1.4.2. - Les charges

Les charges sont classées par destination à partir d'une pré-imputation par nature selon les méthodes suivantes :

- analyse de l'activité de chaque département de la Mutuelle (siège et réseau) et répartition de celle-ci en pourcentage selon les rubriques du plan comptable : (acquisition, administration, gestion des sinistres, autres charges techniques, gestion des placements, charges non techniques).
- lorsque les charges sont affectables à plusieurs départements ou à la Mutuelle entière, une seconde répartition est effectuée en fonction du poids respectif de chacun de ceux -ci dans l'activité générale. Les pourcentages ainsi déterminés sont révisés chaque année.

Les frais d'acquisition sont constitués de toutes les dépenses engagées jusqu'à la conclusion des contrats.

Les frais d'administration comportent principalement les frais de gestion des contrats, d'encaissement des cotisations et de surveillance du portefeuille.

Les frais de gestion des sinistres englobent tous les coûts internes liés à ceux-ci (gestion, règlements et recours).

Les autres charges techniques sont constituées essentiellement des frais de mise à disposition de moyens (informatique, services généraux) et de gestion générale de la Mutuelle (personnel, formation). À ceux-ci s'ajoutent les frais de comptabilité et de gestion des comptes sociétaires.

Les frais de gestion des placements incluent les coûts liés aux mandats de gestion mentionnés plus haut et ceux d'analyse et de traitement des informations en provenance de ceux-ci.

2 - Dérogations aux principes généraux du plan comptable

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable.

3 - Choix de l'unité monétaire

Les montants qui figurent dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

4 - Autres informations

Des mesures gouvernementales de lutte contre la pandémie COVID-19 ont été prises à compter du 16 mars 2020 modifiant le fonctionnement de notre organisation laquelle a mis en place des dispositifs de maîtrise des opérations techniques et d'accompagnement du sociétariat comprenant une participation financière au Fonds de solidarité national en 2020.

Le résultat fiscal 2021 est déficitaire avec un report en arrière d'un montant de 151 k€ pour une créance d'impôt de 43 k€ et un montant de report en avant des déficits fiscaux pour 993 k€.

Les honoraires d'audit légal de l'ordre de 56 k€ demeurent dans le marché.

Le principe retenu pour la comptabilisation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi "CICE" est l'affectation de ce crédit en frais généraux, conformément à la note d'information de l'Autorité des normes comptables du 28 février 2013. Les montants des crédits restant à imputer à fin 2021 s'élève à 227 k€.

La société FEA FRATERNELLE EXPERTISE AUTOMOBILE est la seule filiale détenue à 99,8 %. Elle a été créée en 2017 avec les caractéristiques suivantes en 2021 :

- Capital :	2 000€
- Valeurs des Fonds propres :	5 509€
- Valeur des titres détenus :	1 996€
- Dividende :	néant
- Compte courant :	2 K€
- Chiffre d'affaires :	298 K€
- Résultat 2021 :	+3 K€

Conformément à l'article L 233-17-1 du code de commerce, elle présente un intérêt négligeable et qu'en vertu des dispositions de ce même article, la Mutuelle est dispensée d'établir des comptes consolidés.

Notes

sur les postes du bilan

1 Évolution

des actifs incorporels

Nature de l'actif	Montant au début d'exercice	Transferts et mouvements de l'exercice	Montant en fin d'exercice
DROITS AU BAIL EN VALEURS NETTES	300	-	300

2 Évolution

des actifs immobiliers

NATURE DE L'ACTIF	Montant au début d'exercice	Transferts et mouvements de l'exercice	Montant en fin d'exercice
PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES NON COTÉES	0	0	0
IMMEUBLES	31 615	0	31 615
TOTAL	31 615	0	31 615

	Dotations de l'exercice aux amortissements et provisions	Diminutions d'amortissements et reprise de provisions	Cumul amortissements et provisions à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan
	0	0	0	25
	401		16 008	15 607
TOTAL	401	0	16 008	15 607

3 Autres

placements

NATURE DE L'ACTIF	Montant brut à la clôture de l'exercice	Dotations et reprises de provisions	Montant cumulé des provisions à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan à la clôture de l'exercice
OBLIGATIONS, T.C.N. ET TITRES À REVENU FIXE	85 892	0	0	85 892
ACTIONS	14 588	0	0	14 588
O.P.C.V.M.	23 972		0	23 972
PRÊTS	0	0	0	0
SOUS - TOTAL ÉTAT DES PLACEMENTS	124 452	0	0	124 452
DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS	82			82
TOTAL	124 533	0	0	124 533

1. Placements inscrits au bilan en classe 2 conformément à l'article R 343-9

a / Obligations des secteurs public et semi-public cotées

N° de Code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
FR0013505625	2 000 000	ADP 2,125%20-021026	F	France	2 058	(14)	2 044	2 169	125	2 000
FR0011266527	1 000 000	AERO.DE PARIS 3,125%12-110624	F	France	1 066	(50)	1 016	1 078	62	1 000
TOTAL OBLIGATIONS DES SECTEURS PUBLICS ET SEMI - PUBLIC COTÉES					3 124	-64	3 060	3 247	187	3 000



b / Obligations françaises privées cotées

N° de Code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
FR0011223205	FR0011223205	BNPP H.L.3,125%12-220322 EMTN	F	France	1 272	-70	1 202	1 210	8	1 200
FR0011356997	FR0011356997	CIE FIN.FON.2,375%12-1122 EMTN	F	France	2 059	-52	2 006	2 051	45	2 000
FR0011439835	FR0011439835	AIR LIQUIDE 2,375%13-0923 EMTN	F	France	4 187	11	4 197	4 387	190	4 200
FR0011842913	FR0011842913	ESSILOR 2,375%14-090424 EMTN	F	France	3 050	-37	3 012	3 159	147	3 000
FR0012283653	FR0012283653	KLEPIERRE 1,75%14-061124 EMTN	F	France	2 964	-102	2 862	2 923	61	2 800
FR0012467520	FR0012467520	CM.ARKEA 1%15-260123 EMTN	F	France	1 985	13	1 998	2 029	32	2 000
FR0012601367	FR0012601367	SCHNEIDER 0,875%15-110325 EMTN	F	France	3 509	-5	3 504	3 601	97	3 500
FR0013201126	FR0013201126	COFIROUTE 0,375%16-070225 EMTN	F	France	1 999	1	1 999	2 025	25	2 000
FR0013201134	FR0013201134	COFIROUTE 0,75%16-090928 EMTN	F	France	493	3	496	516	21	500
FR0013262698	FR0013262698	COVIVIO 1,5%17-210627	F	France	423	-7	417	423	7	400
FR0013342334	FR0013342334	VALEO 1,5%18-180625	F	France	3 986	50	4 037	4 237	200	4 100
FR0013444544	FR0013444544	DASSAULT SYST. 0,125%19-160926	F	France	1 989	3	1 993	1 999	6	2 000
FR0013444551	FR0013444551	DASSAULT SYST. 0,375%19-160929	F	France	1 516	0	1 516	1 501	-15	1 500
FR0014000PF1	FR0014000PF1	VINCI 0%20-271128 EMTN	F	France	1 482	1	1 482	1 466	-16	1 500
FR0014000UD6	FR0014000UD6	URW 1,375%20-041231	F	France	5 043	-3	5 040	5 128	88	5 000
FR0011223205	FR0011223205	BNPP H.L.3,125%12-220322 EMTN	F	France	1 272	-70	1 202	1 210	8	1 200
FR0011356997	FR0011356997	CIE FIN.FON.2,375%12-1122 EMTN	F	France	2 059	-52	2 006	2 051	45	2 000
FR0011439835	FR0011439835	AIR LIQUIDE 2,375%13-0923 EMTN	F	France	4 187	11	4 197	4 387	190	4 200
TOTAL OBLIGATIONS FRANÇAISES PRIVÉES COTÉES					35 956	-195	35 761	36 656	895	35 700

c / Obligations de l'O.C.D.E.

N° de Code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
DE000A1R04X6	3 900 000	DAIMLER 2,25%14-240122 EMTN	F	France	4 184	-282	3 903	3 906	3	3 900
DE000A2RYD91	1 000 000	DAIMLER INTL 1,375%19-260626	F	France	1 053	-16	1 037	1 060	24	1 000
DE000A3H3GF4	3 000 000	HOWOGE WOHNUNGS 0,625%21-1128	F	France	3 009	0	3 009	3 011	2	3 000
XS0816704125	3 000 000	PROCTER & GAMBLE 2%12-160822	F	France	3 041	-38	3 003	3 047	44	3 000
XS0826531120	4 000 000	NESTLE FIN 1,75%12-120922	F	France	3 964	33	3 997	4 062	65	4 000
XS0942388462	1 500 000	URW 2,5%13-120623 EMTN	F	France	1 537	-31	1 506	1 558	52	1 500
XS1017833242	4 200 000	BASF 2,5%14-220124	F	France	4 322	-94	4 228	4 417	190	4 200
XS1050917373	900 000	VOLKSWAGEN LEASING 2,125%14-22	F	France	940	-39	902	906	4	900
XS1069836077	2 000 000	LINDE FINANCE BV 1,875%14-0524	F	France	2 038	-28	2 010	2 101	91	2 000
XS1086835979	2 000 000	CARREFOUR 1,75%14-150722 SR	F	France	2 102	-85	2 017	2 012	-4	2 000
XS1195056079	1 000 000	ROCHE FINANCE 0,875%15-250225	F	France	1 036	-23	1 013	1 030	17	1 000
XS1692347526	2 000 000	VOLKSWAGEN LEASING 1,125%17-24	F	France	2 055	-19	2 036	2 049	13	2 000
XS1698714000	1 400 000	COVIVIO 1,625%17-1024	F	France	1 427	-10	1 417	1 460	43	1 400
XS1734548487	1 600 000	VOLKSWAGEN BANK 0,75%17-150623	F	France	1 610	-5	1 605	1 619	14	1 600
XS1789751531	2 500 000	RICH INTL HOLD 1%18-260326	F	France	2 500	-	2 500	2 581	81	2 500
XS1793349926	1 000 000	CIE DE SAINT-GOBAL 1,125%18-26	F	France	1 042	-13	1 029	1 043	14	1 000
XS2163333656	1 300 000	SODEXO 1%20-270429	F	France	1 365	-6	1 359	1 355	-4	1 300
XS2185867830	4 500 000	AIRBUS 1,375%20-090626	F	France	4 675	-40	4 635	4 701	66	4 500
XS2283188683	2 000 000	EXOR 0,875%21-190131	F	France	2 014	-1	2 012	1 962	-51	2 000
FR0013346053	15	HORIZON AM	F	France	900	-	900	900	-	1 500
FR0013216397	10	HORIZON IMPACT	F	France	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
FR0383143617	10	SOLIMUT MUTUELLE DE France	F	France	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
TOTAL OBLIGATIONS DE L'O.C.D.E.					46 813	-697	46 116	46 781	665	46 300
TOTAL ART. R 343-9					85 892	-956	84 936	86 684	1 748	85 000

2. Placements inscrits au bilan en classe 2 conformément à l'article R 343-10

a / OPC

N° de Code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
PLACEMENTS FINANCIERS										
OPCVM - TITRES À REVENU FIXE										
FR0011412584	30 320	OFI HIGH YIELD 2018 C/D FCP 4D	F	France	3 006	-	3 006	3 024	19	
FR0013511466	15 000	OFI HIGH YIELD 2020 CD FCP4DEC	F	France	1 510	-	1 510	1 652	143	
TOTAL OPC - TITRES À REVENU FIXE					4 515		4 515	4 677	161	
AUTRES OPCM										
FR0000979866	101 641	OFI F.I.RS EUR.CR.SH.T.I SI.4D	F	France	11 161	-	11 161	11 169	9	
FR0011025188	44 700	OFI RISK ARB ABSOL.I FCP 3DEC	F	France	5 127	-	5 127	5 103	-24	
LU0648430014	60,00	OFI EURO BREAK EVEN INF.I XL C.	F	France	1 856	-	1 856	1 855	0	
TOTAL AUTRES OPCM					19 456	0	19 456	19 388	-68	

b / Actions françaises non cotées

N° de Code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins valeurs latentes	Valeur de remboursement
FR0004040889	3 409	ASSUR.CONSolidATION RETRAITES	F	France	52		52	436	384	
FR0004152999	1 500	MUTAVIE	F	France	114		114	2 255	2 141	
FR0004254589	20 000	OFIVALMO PARTENAIRES	F	France	192		192	291	98	
FR0004287316	53 633	SOCRAM BANQUE	F	France	273		273	3 575	3 302	
OFI000764001	1	CREDIT COOPERATIF PART A	F	France	0		0	0	-	
OFI000764002	205	CREDIT COOPERATIF PART B	F	France	0		0	0	-	
	1 996	FEA SAS	F	France	2		2	5	3	
FR0010647735	9 900	INFRAVIA A FPCI 2DEC	F	France	-		0	-	-	
FR0010648873	10 000	INFRAVIA B FPCI	F	France	-		0	3	3	
FR0011297951	10 000	INFRAVIA EUROPEAN FD II A FPCI	F	France	-		0	292	292	
FR0012994077	10 000	INFRAVIA EURO.FD III A FPCI	F	France	343		343	1 050	707	
FR0013215118	100	SWEN INFRA MULT.SELECT 3 A FPS	F	France	740		740	926	186	
FR0013516416	150	SWEN INF MU-SE4 - PARTS -A-	F	France	602		602	642	41	
FR0014001DZ3	25 000	INFRAVIA EUROP.FUND V A FPCI	F	France	250		250	236	-14	
FR0011297951PNL	10 000	INFRAVIA EUROPEAN FUND II PNL	F	France	156	-156	0	-	-	
FR0012994077PNL	10 000	INFRAVIA EURO FD III A FPCI PNL	F	France	41	-41	0	-	-	
FR0013215118PNL	100	SWEN INFRA MULTISELECT 3	F	France	173	-173	0	-	-	
FR0013516416PNL	150	SWEN INFRA MULTI SELECT IV PNL	F	France	899	-899	0	-	-	
FR0014001DZ3PNL	25 000	INFRAVIA EUROP FUND V A PNL	F	France	2 250	-2 250	0	-	-	
FR0011759430	50	OFI CREDIT ETI PART I FIA	F	France	147		147	123	-24	
FR0013142643	50	ZENCAP CRED.ETI II PART I1 FPS	F	France	454		454	452	-2	
TOTAL ACTIONS FRANÇAISES NON COTÉES					14 588	-6 119	8 469	15 750	7 281	
TOTAL ART. R 343-10					38 560	-6 119	32 441	39 815	7 374	
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES					124 452	-7 075	117 377	126 498	9 122	85 000

c / Placements immobiliers

Désignation des valeurs	Affect.	Localisation	Valeur inscrite au bilan		Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins valeurs latentes	
			Valeur brute	Amortissements et provisions				
21 - IMMEUBLES ET PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES NON COTÉES								
212 - IMMEUBLES BATIS DE PLACEMENT								
CLICHY-SUR-SEINE - 6bis, rue Fournier	F	FRANCE	5 801	3 655	2 147	6 320	4 173	
PARIS - 26/28, avenue du Maine	F	FRANCE	1 431	821	610	14 250	13 640	
ASNIERES-SUR-SEINE - 23, rue Robert Dupont	F	FRANCE	251	188	62	1 300	1 238	
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX - 9/13, rue Marcel Proust placement	F	FRANCE	742	491	251	690	439	
Marseille_43 boulevard Rabatau	F	FRANCE	131	2	129	132	4	
NICE- 55 Boulevard Delfino	F	FRANCE	402	62	339	481	141	
NICE- 60 Rue Arson	F	FRANCE	248	57	190	250	60	
PONTOISE - 26/28, rue Séré Depoin	F	FRANCE	312	197	115	190	75	
PARIS - 38, rue Hermel	F	FRANCE	140	78	62	510	448	
PARIS - 27, rue Jussieu	F	FRANCE	524	314	210	750	540	
LILLE - 47 rue Saint Etienne	F	FRANCE	1 347	274	1 073	1 538	464	
Lille- PARKING	F	FRANCE	136	17	118	88	-31	
Grenoble_16 Avenue Félix Viallet	F	FRANCE	420	62	358	300	-58	
St Gratien - 31-37, Avenue Maréchal Foch	F	FRANCE	1 386	185	1 201	1 800	599	
Strasbourg_56 rue du jeu des enfants	F	FRANCE	682	80	602	740	138	
VERSAILLES - 9, rue de la Parioisse Placement	F	FRANCE	429	257	172	428	256	
IVRY-SUR-SEINE - 5, rue Marat	F	France	130	96	34	150	116	
TOTAL 212 immeubles de placements			14 511	6 837	7 674	29 916	22 243	
219 - IMMEUBLES D'EXPLOITATION								
CLICHY-SUR-SEINE - 6, rue Fournier	F	France	10 355	6 669	3 686	9 850	6 164	
CLICHY-SUR-SEINE - 6bis, rue Fournier d'exploitation	F	France	2 260	1 455	806	2 150	1 344	
MAISONS-ALFORT - 82/84, avenue du Général de Gaulle	F	France	196	124	72	365	293	
Grenoble_16 Avenue Félix Viallet _exploitation	F	France	296	44	252	210	-42	
Rennes_115 Avenue Aristide Briant _exploitation	F	France	322	48	274	400	126	
St-Gratien - 31 Avenue Maréchal Foch exploitation	F	France	599	80	519	600	81	
Strasbourg - 56, rue du jeu des enfants exploitation	F	France	334	35	299	260	-39	
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX - 9/13, rue Marcel Proust	F	France	541	358	183	480	297	
LILLE - 72 rue Nationale	F	France	841	194	647	895	248	
MONTPELLIER - 16 cours Gambetta	F	France	350	72	278	290	12	
NICE- 55 Boulevard Delfino agence	F	France	557	86	471	349	-122	
Marseille - 43 boulevard Rabatau _exploitation	F	France	454	7	447	488	41	
TOTAL 219 immeubles d'exploitation			France	17 104	9 172	7 933	16 337	8 404
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS (21)			France	31 615	16 009	15 606	46 253	30 647

3 - Placements inscrits au bilan en classe 2 déposés ou donnés en nantissement chez les cédants en garantie des acceptations

Désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan
235 - Espèces déposées chez les cédants	F	France	0	0
ALTIMA commutation en 2017			0	0

4 - Autres placements inscrits au bilan en classe 2

Désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan
234 - Autres placements	F	FRANCE	82	82
2343 - Dépôts et cautionnements en France				

5 - Actifs inscrits au bilan affectables à la représentation des engagements réglementés, autres que ceux inscrits en classe 2

Désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan
Créances				
Cotisations échues et non recouvrées	F	FRANCE	27 477	27 477
Autres actifs				
Coupons et intérêts échus à recouvrer	F	FRANCE	0	0
Banques, chèques postaux et caisse nets	F	FRANCE	3 235	3 235
Comptes de régularisation - actif				
Intérêts courus des placements	F	FRANCE	1 085	1 085
Frais d'acquisition reportés	F	FRANCE	2 789	2 789
TOTAL	F	FRANCE	34 588	34 588

6 - Valeurs reçues en nantissement des réassureurs inscrites en hors bilan (classe 8)

Valeurs mobilières et titres assimilés	Localisation	Valeur de réalisation Article R 343-10
Valeurs d' Etats de l' O.C.D.E.	FRANCE	11 915
Autres valeurs cotées : obligations et titres à revenus fixes	FRANCE	0
Actions	FRANCE	0
Parts de sicav et fonds divers	FRANCE	22 196
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES ET TITRES ASSIMILÉS		34 111

Nature des actifs	Valeur brute	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan	Valeur brute (Exercice N - 1)	Valeur de réalisation (Exercice N - 1)	Valeur nette au bilan (Exercice N - 1)
Placements						
1. Placements immobiliers	31 615	46 253	15 606	31 615	45 401	16 021
2. Actions et autres titres à revenu variable autre que les parts d'O.P.C.	14 588	15 747	8 469	5 487	12 389	5 487
3. Parts d'O.P.C. autres que celles visées au 4	19 456	19 388	19 456	19 076	19 000	19 076
4. Parts d'O.P.C. à revenu fixe	4 515	4 677	4 515	4 515	4 567	4 515
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	85 892	86 684	84 936	91 474	93 919	90 528
6. Autres prêts et effets assimilés	0	0	0	0	0	0
7. Dépôts auprès des entreprises cédantes.	0	0	0	0	0	0
8 Dépôts (autres que ceux visés au 7) et cautionnements en espèce, et autres placements	82	82	82	82	82	82
Total	156 148	172 830	133 064	152 250	175 359	135 709

Tableau de concordance entre l'état récapitulatif et l'actif du bilan

Nature des actifs	Valeur nette au bilan selon état récapitulatif	différences sur prix de remboursement à percevoir Art. R. 343-9	Amortissement des différences de remboursement Art. R. 343-9	Valeur nette au à l'actif du bilan
TOTAL DES PLACEMENTS	133 064	154	1 110	134 020

Exercices techniques	2021	2020	2019 et antérieurs	Total des Parts des réassureurs N	Parts N-1	Variation
Risques couverts						
Auto et Responsabilité civile	4 109	6 947	17 096	28 152	35 370	-7 218
Individuelle conducteur	0		102	102	244	-142
Dommages aux biens des particuliers	747	273	186	1 206	673	533
Catastrophes naturelles	394	8	867	1 269	1 276	-6
Autres garanties	3			3	3	0
TOTAL	5 253	7 228	18 251	30 732	37 566	-6 833

(1) Dont PENA cédée 1 685 K€ ; PREC = 360 K€

7 Créances

et dettes ventilées selon leur durée

Postes du bilan	Jusqu'à un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
1. Créances				
Créances nées d'opérations d'assurance directe	30 110			30 110
- dont sociétaires : 28 594				
Créances nées d'opérations de réassurance	3 625			3 625
Personnel	2			2
Etat, Sécurité sociale, et collectivités publiques	526			526
Débiteurs divers	813			813
TOTAL CRÉANCES	35 076	0	0	35 076
2. Dettes				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 283			1 283
- dont sociétaires : 1 283				
Dettes nées d'opérations de réassurance	0			0
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	230		230
Personnel	494			494
Etat, Sécurité sociale et collectivités publiques	3 289			3 289
Créanciers divers				
- dont réparateurs agréés : 151	1 297			1 297
TOTAL DETTES	7 168	230	0	7 400

à recevoir et charges à payer rattachés
aux postes de créances et de dettes

a / produits à recevoir

Postes du bilan	2021	2020
Organismes sociaux	0	0
Etat	0	0
Débiteurs divers		
- Commissions Assurances Vie	58	58
- Commissions Crédit	3	3
- Commissions Santé	4	4
- Commissions prestataires agréées	189	189
- Prestations de personnel fournies	12	12
- Activités immeubles	235	178
- Acomptes sur immobilisations	53	30
- Acomptes sur biens et services	11	52
- Compte courant FEA	3	32
- Autres	247	186
TOTAL DÉBITEURS DIVERS	813	743
TOTAL	813	743

b / charges à payer

Postes du bilan	2021	2020
Personnel :		
- Congés payés	370	364
- Prime de vacances	125	125
- Intéressement	0	0
- Participation	0	0
- Autres	0	0
TOTAL PERSONNEL	494	516
Organismes sociaux		
- Charges sociales sur congés payés	313	311
- Charges sociales sur prime de vacances	104	106
- Charges sociales sur participation	0	0
- Charges sociales sur intéressement	3	3
- Organic	98	99
TOTAL ORGANISMES SOCIAUX	515	518
- Charges fiscales sur congés payés	47	46
- Charges fiscales sur prime de vacances	16	16
- Autres	354	490
TOTAL ÉTAT	417	553
CRÉDITEURS DIVERS	380	216
TOTAL	1 806	1 802

9 Frais

ad'acquisition reportés

Ils sont inscrits à l'actif du bilan pour un montant de 2 789 K€. Ils sont déterminés en appliquant aux frais d'acquisition de l'exercice le pourcentage représenté par les cotisations reportées sur l'exercice n + 1 par rapport aux cotisations totales émises.

10 Variation

des capitaux propres

C

Dénomination	Montant au début de l'exercice	Dotations ou affectations dans l'exercice	Reprise, transfert ou prélèvement dans l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Fonds d'établissement	3 003	42		3 045
Réserve pour éventualités	39 410	3 410		42 820
Réserve pour variations boursières	1 067			1 067
Réserve pour incidence de sinistres	1 296			1 296
Réserve de capitalisation	0			0
Report à nouveau	0			0
Résultat de l'exercice 2020	3 410		3 410	0
Résultat de l'exercice 2021		-960		-960
TOTAL	48 185	2 491	3 410	47 267

11 Détail

de la provision pour risques et charges

Intitulé de la provision	2021	2020
Provision pour investissement	0	0
Provision pour risques et charges	8	560
Provision pour départs en retraite	0	0
Provision pour médailles du travail	76	88
TOTAL	84	648

de la charge de sinistres, des boni/mali et
du rapport sinistres/cotisations acquises
(affaires directes en France hors transport)

ANNÉES D'INVENTAIRE	EXERCICES DE SURVENANCE				
	2017	2018	2019	2020	2021
2017					
REGLEMENTS	43 147				
PROVISIONS	37 523				
TOTAL CHARGE SINISTRES	80 670				
COTISATIONS ACQUISES	77 178				
% SINISTRES AUX COTISATIONS	104,52%				
2018					
REGLEMENTS	63 012	37 443			
PROVISIONS	19 701	33 666			
TOTAL CHARGE SINISTRES	82 713	71 109			
BONI/MALI PAR RAPPORT A L'ORIGINE	-2 043				
COTISATIONS ACQUISES	77 178	79 607			
% SINISTRES AUX COTISATIONS	107,17%	89,33%			
2019					
REGLEMENTS	68 210	57 097	35 122		
PROVISIONS	15 735	16 547	26 550		
TOTAL CHARGE SINISTRES	83 945	73 644	61 672		
BONI/MALI PAR RAPPORT A L'ORIGINE	-3 275	-2 535			
COTISATIONS ACQUISES	77 178	79 607	79 479		
% SINISTRES AUX COTISATIONS	108,77%	92,51%	77,60%		
2020					
REGLEMENTS	70 563	61 529	51 748	26 094	
PROVISIONS	13 166	12 149	16 762	29 507	
TOTAL CHARGE SINISTRES	83 729	73 678	68 510	55 601	
BONI/MALI PAR RAPPORT A L'ORIGINE	-3 059	-2 569	-6 838		
COTISATIONS ACQUISES	77 178	79 607	79 479	74 038	
% SINISTRES AUX COTISATIONS	108,49%	92,55%	86,20%	75,10%	
2021					
REGLEMENTS	74 343	65 495	56 429	39 273	31 003
PROVISIONS	8 569	8 829	11 743	20 076	31 550
TOTAL CHARGE SINISTRES	82 912	74 325	68 172	59 348	62 553
BONI/MALI PAR RAPPORT A L'ORIGINE	-2 242	-3 216	-6 500	-3 747	
BONI/MALI PAR RAPPORT A N-1	817	-647	338	-3 747	
COTISATIONS ACQUISES	77 178	79 607	79 479	74 038	74 166
% SINISTRES AUX COTISATIONS	107,43%	93,36%	85,77%	80,16%	84,34%

13 Détail

des provisions pour sinistres à payer

EXERCICES TECHNIQUES

Risques couverts	2021	2020	2019 et antérieurs	Total PSAP N	PSAP N-1	Variation
Responsabilité civile corporelle automobile	14 566	16 556	44 135	75 257	82 166	-6 909
Responsabilité matérielle automobile	5 686	1 126	638	7 450	7 502	-52
Autres garanties automobile	6 442	-67	926	7 301	6 350	951
Dommages aux biens des particuliers	4 504	2 258	5 223	11 985	14 028	-2 043
Catastrophes naturelles	350	202	1 668	2 220	2 222	-2
Responsabilité civile générale	1	2	2	5	7	-2
Navigation de plaisance	25	7	21	53	61	-8
Acceptations	0	0	0	0	0	0
TOTAL	31 574	20 084	52 613	104 271	112 336	-8 065

14 Détail

d'autres provisions techniques

Intitulé de la provision	2021	2020
Provision pour risques en cours PREC	1 518	2 198
Provision mathématique des rentes PM Rentes	18 043	14 378
TOTAL	19 561	16 576



Notes

sur les postes du compte de résultat

1 Charges

par destinations

Intitulé des destinations	2021	2020
Frais d'acquisition	7 104	8 406
Frais d'administration	4 388	4 695
Frais des autres charges techniques	963	1 145
Frais de gestion sinistres	4 275	3 573
Frais de gestion financière	109	66
Loyer réglementaire d'exploitation	-879	-845
Variation des frais d'acquisition reportés	-141	-391
TOTAL DES FRAIS GÉNÉRAUX	15 820	16 648

2 Autres

produits techniques

Nature	2021	2020
Cotisations assistance	3 676	2 855
Cotisations protection juridique	1 699	1 581
Commissions d'apport des réparateurs	284	154
Commissions assurance vie	71	65
Rémunérations crédit	3	3
Commissions santé	15	17
Prestations fournies	84	47
Divers	0	2
TOTAL DES AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	5 832	4 724

3 Ventilation

des produits et charges de placements

Nature	2021	2020
Revenus des placements immobiliers	1 988	2 042
Revenus des placements mobiliers	1 670	1 984
Autres revenus financiers	154	228
Profits liés à la réalisation de placements	766	1 115
Autres produits de placements	44	44
Reprises de provisions sur placements	137	0
TOTAL DES PRODUITS DE PLACEMENTS	4 759	5 413
Charges des placements immobiliers	1 193	1 491
Charges des placements mobiliers	305	297
Frais de gestion et frais financiers	557	401
Pertes liées à la réalisation de placements	0	317
Autres charges des placements	0	3
Dotations aux provisions sur placements	0	0
TOTAL DES CHARGES DE PLACEMENTS	2 054	2 509

4 Produits

et charges exceptionnels

Nature	2021	2020
1 / Produits exceptionnels		
Cessions d'immobilisations	0	0
Reprise provision pour risques et charges	0	0
Dommages, intérêts et indemnités	0	0
Autres	0	21
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	21
2 / Charges exceptionnelles		
Dotation provision pour investissements	0	0
Dotation provision pour risques et charges	0	0
Créances irrécouvrables		
Mises au rebut d'immobilisations	0	0
Autres (dont Fonds de solidarité 2020 : 207 k€)	0	224
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	224

5 Participation

et intéressement des salariés

Nature	2021	2020
Intéressement	0	30
Participation	0	0
TOTAL PARTICIPATION ET INTERESSEMENT	0	30

	AUTOMOBILE ensemble des contrats (Catég.22 et 23)	DOMMAGES aux biens des particuliers (Catég. 24)	Catastrophes naturelles (Catég. 27)	RC générale (Catég. 28)
Cotisations et accessoires émis	64 710	9 084	1 101	18
Annulations de cotisations et accessoires émis	0	0	0	0
Cotisations à annuler :				
à la clôture de l'exercice	1 415	61		
à l'ouverture de l'exercice	1 322	46		
SOUS-TOTAL COTISATIONS NETTES	64 617	9 069	1 101	18
Provisions pour pena et risques en cours				
à la clôture de l'exercice	25 395	3 946	458	8
à l'ouverture de l'exercice	25 240	4 015	537	10
SOUS-TOTAL COTISATIONS DE L'EXERCICE	64 462	9 138	1 180	20
Sinistres payés	66 142	8 216	832	0
Versements périodiques de rentes payées	607			
Recours encaissés	16 374	832	0	0
Frais de gestion des sinistres	5 942	1 188	151	0
Provisions pour sinistres à payer :				
- à la clôture de l'exercice	109 810	13 478	2 221	6
25- à l'ouverture de l'exercice	114 036	15 543	2 222	10
Prévisions de recours à encaisser :				
- à la clôture de l'exercice	19 803	1 493	0	1
- à l'ouverture de l'exercice	18 019	1 515	0	3
Autres provisions techniques :				
- à la clôture de l'exercice	18 043	0	0	
- à l'ouverture de l'exercice	14 378	0	0	
SOUS-TOTAL CHARGE DES PRESTATIONS	53 971	6 529	982	-2
Frais d'acquisition	6 118	867	112	2
FRAIS D'ADMINISTRATION ET AUTRES CHARGES TECHNIQUES NETS	3 237	459	59	1
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REÇUES	0	0	0	0
Produits des placements alloués	1 678	235	22	0
SOUS-TOTAL PRODUITS FINANCIERS NETS	1 678	235	22	0
Cotisations cédées aux réassureurs	3 044	968	622	0
Part des réassureurs dans les prestations payées	4 667	93	459	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques :				
- à la clôture de l'exercice	28 248	1 206	1 276	1
- à l'ouverture de l'exercice	34 087	2 199	1 276	1
Commissions reçues des réassureurs	0	0	50	
SOUS-TOTAL CHARGE DE LA RÉASSURANCE	4 218	1 868	113	0
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'EXERCICE	-1 404	-350	-63	19

EXERCICE 2021

Pertes pécuniaires diverse (Catég. 31)	Sous-total Catégories 20 à 31	Transports (Catég. 34)	Sous-total Catégories 34 à 38	Total des affaires directes en France	Acceptations en France	TOTAL GÉNÉRAL
1	74 914	43	43	74 957		74 957
0	0	0	0	0		0
	1 476		0	1 476		1 476
	1 368		0	1 368		1 368
1	74 806	43	43	74 849	0	74 849
0	29 807	18	18	29 825	0	29 825
0	29 802	21	21	29 823	0	29 823
1	74 801	46	46	74 847	0	74 847
0	75 191	20	20	75 211	0	75 211
	607			607		607
0	17 207	3	3	17 209		17 209
0	7 281	4	4	7 285		7 285
0	125 516	56	56	125 571	0	125 571
0	131 812	65	65	131 877	0	131 877
0	21 298	2	2	21 300	0	21 300
0	19 537	3	3	19 541	0	19 541
	18 043	0	0	18 043		18 043
	14 378	0	0	14 378		14 378
0	61 480	14	14	61 494	0	61 494
0	7 099	4	4	7 103	0	7 104
0	3 756	2	2	3 758	0	3 758
0	0	0	0	0	0	0
0	1 935	1	1	1 936	0	1 936
0	1 935	1	1	1 936	0	1 936
0	4 635	0	0	4 635	0	4 635
0	5 219	0	0	5 219	0	5 219
0	30 730	2	2	30 732	0	30 732
	37 564	2	2	37 566	0	37 566
	50	0	0	50	0	50
0	6 199	0	0	6 199	0	6 199
1	-1 798	27	27	-1 771	0	-1 772

Autres informations

7 Sociétaires et contrats

Rubriques	Années	2018	2019	2020	2021
Nombre de sociétaires		122 926	122 248	122 876	121 403
Nombre de contrats		176 533	173 347	170 726	170 319

8 Personnel

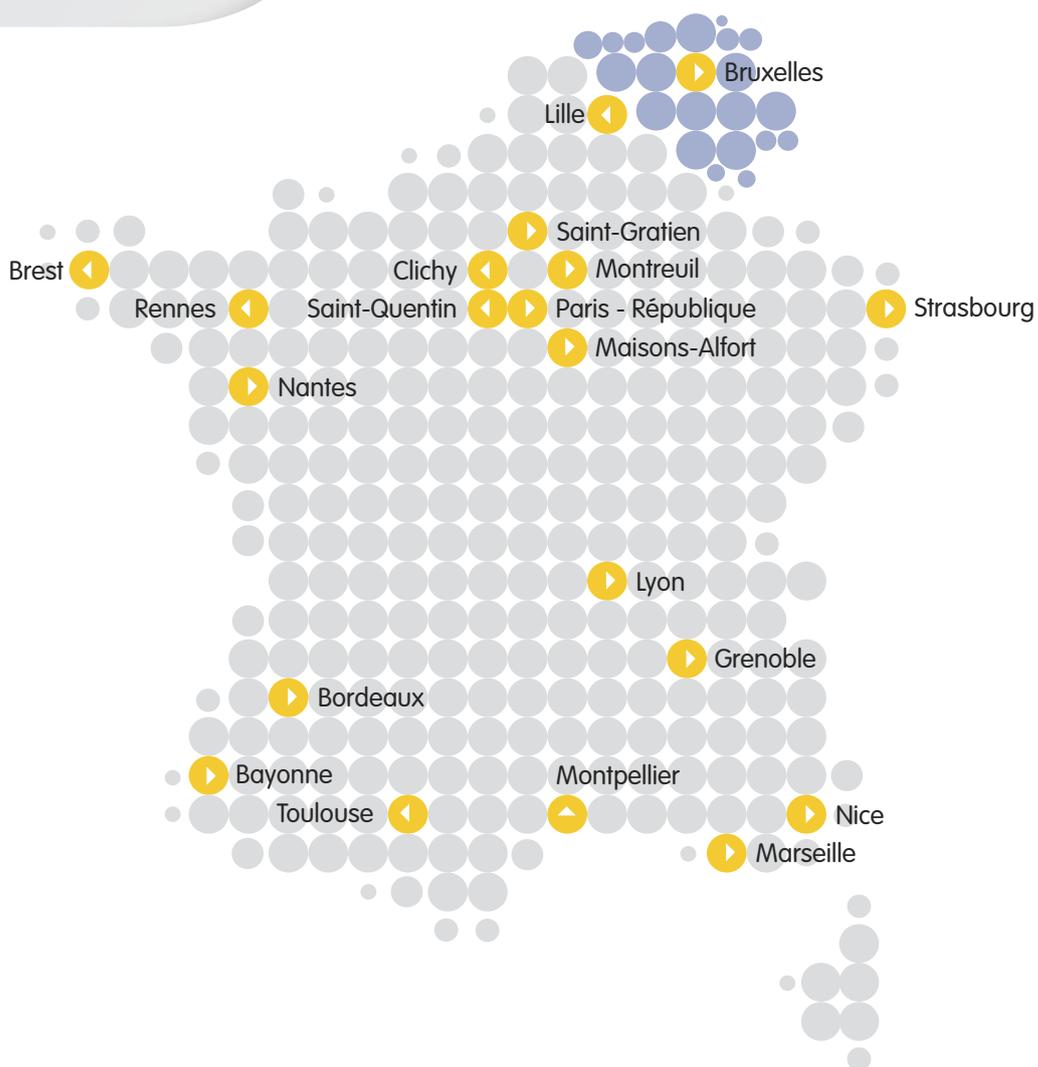
Eléments	Exercice 2021	Exercice 2020
TOTAL DES SALAIRES VERSÉS	6 158	5 980
EFFECTIF MOYEN	172	172
dont :		
- Cadres de direction	2	2
- Cadres	70	70
- Non - cadres	100	100



Impact

de la charge fiscale future

Eléments	Début d'exercice	Variation	Fin d'exercice	Impact charge fiscale future
Report fiscaux	32 612	624	33 236	8 309
Provisions pour charges				
Provision pour départs en retraite	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	0	0	0	0
Décalages temporaires				
C3S	98	-1	98	-24
Valeur liquidative éligible à l'article 209 OA CGI	193	81	274	-68
Provision pour congés payés	241	7	248	-62
Participation des salariés	0	0	0	0
TOTAL DÉCALAGES TEMPORAIRES	532	87	619	-155
CHARGE FISCALE FUTURE NETTE Taux appliqué : 25%				8 154



Siège social : 6, rue Fournier - BP 311 - 92111 CLICHY CEDEX

mfa.fr

MFA Mutuelle
Fraternelle
d'Assurances

Mutuelle Fraternelle d'Assurances
 Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances.
 Siège social : 6 rue Fournier - BP 311 - 92111 Clichy Cedex - Enregistrée au répertoire Sirene sous le numéro 784 702 391
 Dialogues Conseil.

Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2022

1^{ère} Résolution : Approbation des comptes annuels

L'Assemblée, après audition du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et spéciaux sur les conventions réglementées, approuve les comptes de l'exercice 2021, tels qu'ils lui ont été présentés.

Adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution : Quitus au Conseil d'administration

L'Assemblée donne au Conseil d'Administration quitus et décharge de sa gestion pour l'exercice 2021.

Adoptée à la majorité, une abstention.

3^{ème} Résolution : Affectation du résultat et réserves

L'Assemblée décide d'affecter en réserve pour éventualités le résultat déficitaire de l'exercice 2021 pour un montant de - 960 396,02 €.

Adoptée à l'unanimité.

4^{ème} Résolution : Respect de l'indépendance des Administrateurs et Directeurs de la Mutuelle

L'Assemblée confirme le respect de l'Article R 322-57 du Code des Assurances interdisant aux Administrateurs ou Directeurs de sociétés d'assurances mutuelles de prendre ou conserver un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un marché, un traité ou une opération commerciale ou financière faite avec ladite société ou pour son compte, sauf à y avoir été autorisé par l'Assemblée Générale des Sociétaires.

5^{ème} Résolution : Lieu de la prochaine Assemblée Générale

L'Article 12 prévoit que l'Assemblée Générale peut décider d'un autre lieu que le siège social pour tenir sa prochaine réunion. L'Assemblée donne pouvoir au Conseil d'Administration de prendre cette décision en son nom sous réserve qu'avis en soit donné aux délégués dans la convocation et publié au moins quinze jours avant dans un journal d'annonces légales paraissant au lieu où aura lieu l'Assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

6^{ème} Résolution : Mandat du Commissaire aux comptes Titulaire et Suppléant

L'Assemblée renouvelle la Société EXPONENS Conseil & Expertise - 20 Rue Brunel 75017 PARIS – représentée par Madame Nathalie LUTZ en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, pour un mandat de six années, dont le mandat arrivera à expiration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027. Le terme du Commissaire aux comptes suppléant arrivant à échéance, le mandat de ce dernier ne sera pas renouvelé.

Adoptée à l'unanimité.

7^{ème} Résolution : Élection et/ou renouvellement de 3 Administrateurs

Le mandat de 3 Administrateurs arrivant à son terme. Conformément à l'article 22 des Statuts, ont été candidats et ont obtenu après dépouillement du vote organisé à bulletin secret :

Inscrits :	148
Votants :	92
Blancs et nuls	0
Valablement exprimés :	92

Monsieur Karim Asnoun	92 voix
Monsieur Frédéric Beaumont	92 voix
Monsieur Stéphane Vallée	91 voix

Messieurs Karim Asnoun, Frédéric Beaumont et Stéphane Vallée sont déclarés élus, pour un mandat d'une durée de 6 ans à échéance lors de l'Assemblée Générale 2028, vu les candidats.

Adoptée à l'unanimité.



Handwriting practice lines consisting of 20 horizontal dashed lines.

NOS CONTRATS



Auto particuliers



Auto fonction publique



Auto taxis



Auto pros



Habitation



Accidents de la vie



Camping-car, Caravane, Mobil-home



Navigation de plaisance



Mutuelle santé



Crédits auto⁽¹⁾



Épargne-retraite⁽²⁾

(1) Les crédits auto / auto taxi / travaux et crédits personnels sont gérés par la Socram Banque, SA au capital social de 70 000 000 €- RCS NIORT 682 014 865 - 2 rue du 24 février, CS 90000 -79092 Niort cedex 9 - Mandataire d'assurance - N° ORIAS 08044968 (www.orias.fr)

(2) Les contrats d'épargne-retraite et livret d'épargne sont gérés par Mutavie. MUTAVIE SE - Société européenne à Directoire et Conseil de surveillance. Entreprise régie par le Code des Assurances. Capital 46 200 000 €- RCS Niort B 315 652 263. Siège social : 9 rue des Iris - CS 50000 - Bessines - 79088 Niort cedex 9.